

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**du 26 mars 2026**

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de M. Georges Camil ABDALLAH, Maire.*

*Mme Charline DIAS a été désignée secrétaire de séance.*

*Convocation du 20 mars 2026*

**PRESENTS** : Georges Camil ABDALLAH, Libertad MÉRAUD, Jean-Luc POTIEZ, Charline DIAS, Nicolas MARTZOLFF, Cécile COSSON, François PETIT, Véronique CRÉTEL, Arnaud DARIDAN, Chantal SOULIER SAVY, Jean-Marie BOURDON, Alexandra CALLOUX, Alain RIGOLLET, Christelle TESNIER, Claude KROVIARSKI.

*Nombre de membres du conseil : 15*

*Nombre de présents : 15*

*Nombre de procurations : 0*

*Nombre de votants : 15*

**Arrêt des procès-verbaux du 9 et 20 mars 2026**

*Le procès-verbal du 9 mars a été arrêté et une modification a été demandé pour celui du 20 mars 2026.*

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Nomination d'un conseiller délégué**

*M. Le Maire informe l'assemblée qu'il a nommé M. Arnaud DARIDAN comme conseiller délégué.*

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué**

Fonction	NOM - Prénom	Taux maximal référence	Montant annuel	Montant mensuel brut
		<b>Indice brut annuel 1027 49 326.24 €</b>		
Maire	ABDALLAH Georges, Camil.	32,00 %	15 784.40 €	1 315.37 €
Adjoint	MÉRAUD Libertad	10,00 %	4 932.62 €	411.05 €
Adjoint	POTIEZ Jean-Luc	10,00 %	4 932.62 €	411.05 €
Adjoint	DIAS Charline	10,00 %	4 932.62 €	411.05 €
Adjoint	MARTZOLFF Nicolas	10.00 %	4 932.62 €	411.05 €
Conseiller délégué	DARIDAN Arnaud	6 %	2 959.57 €	243.63 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *Décide de fixer le montant des indemnités de maire, des adjoints et du conseiller délégué selon les modalités présentées ci-dessus*
- *Précise que l'indemnité de Maire, des adjoints et du conseiller délégué sera versée à la date 26 mars 2026 ;*

- Précise que les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits, chaque année de ce mandat, lors du vote du budget primitif (indemnités de fonctions des élus).

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Délégation du conseil municipal au Maire**

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire, l'ensemble des délégations prévues par la loi.*

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Composition des commissions communales**

*A noter : Mr le Maire est président de droit et ne doit donc pas être mentionné parmi les membres.*

*Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité la composition des commissions communales comme indiqué ci-dessous :*

FINANCES	
Référénte : Mme MÉRAUD Libertad	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- POTIEZ Jean-Luc</li> <li>- DIAS Charline</li> <li>- MARTZOLFF Nicolas</li> <li>- BOURDON Jean-Marie</li> <li>- KROVIARSKI Claude</li> <li>- SOULIER SAVY Chantal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RIGOLLET Alain</li> <li>- PETIT François</li> <li>- TESNIER Christelle</li> <li>- DARIDAN Arnaud</li> <li>- COSSON Cécile</li> </ul>

PERSONNEL	
Référénte : M. MARTZOLFF Nicolas	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- MÉRAUD Libertad</li> <li>- DIAS Charline</li> <li>- KROVIARSKI Claude</li> <li>- RIGOLLET Alain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRETEL Véronique</li> <li>- DARIDAN Arnaud</li> <li>- COSSON Cécile</li> </ul>

SOLIDARITE – JEUNESSE – PERSONNES VULNERABLES	
Référénte : Mme MÉRAUD Libertad	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAS Charline</li> <li>- BOURDON Jean-Marie</li> <li>- CRÉTEL Véronique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PETIT François</li> <li>- CALLOUX Alexandra</li> <li>- COSSON Cécile</li> </ul>

#### ANIMATION LOCALE – VIE ASSOCIATIVE

Référent : M. POTIEZ Jean-Luc

- MÉRAUD Libertad
- DIAS Charline
- BOURDON Jean-Marie
- KROVIARSKI Claude
- CRÉTEL Véronique
- COSSON Cécile

#### CHEMINS

Référent : M. POTIEZ Jean-Luc

- DIAS Charline
- KROVIARSKI Claude
- CRÉTEL Véronique
- PETIT François
- TESNIER Christelle
- DARIDAN Arnaud

#### COMMUNICATION

Référente : Mme DIAS Charline

- POTIEZ Jean-Luc
- BOURDON Jean-Marie
- KROVIARSKI Claude
- SOULIER SAVY Chantal
- CRÉTEL Véronique
- PETIT François

#### VIE SCOLAIRE – CENTRE DE LOISIRS

Référente : Mme DIAS Charline

- KROVIARSKI Claude
- SOULIER SAVY Chantal
- CRÉTEL Véronique
- CALLOUX Alexandra

#### ECONOMIE LOCALE

Référente : Mme DIAS Charline

- BOURDON Jean-Marie
- SOULIER SAVY Chantal
- TESNIER Christelle
- CALLOUX Alexandra
- COSSON Cécile

#### SECURITE - ENTRETIEN

Référent : M. MARTZOLFF Nicolas

- POTIEZ Jean-Luc
- DIAS Charline
- PETIT François
- DARIDAN Arnaud

URBANISME – DEVELOPPEMENT DURABLE – PLUI HD

Référent : M. MARTZOLFF Nicolas

- MÉRAUD Libertad
- DIAS Charline
- COSSON Cécile
- RIGOLLET Alain
- TESNIER Christelle
- KROVIARSKI Claude

TRAVAUX – INVESTISSEMENT – AMENAGEMENT - MATERIEL

Référent : M. DARIDAN Arnaud

- POTIEZ Jean-Luc
- DIAS Charline
- MARTZOLFF Nicolas
- CRÉTEL Véronique
- BOURDON Jean-Marie
- RIGOLLET Alain
- TESNIER Christelle

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Composition des SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le résultat des élections des titulaires et délégués aux syndicats intercommunaux.*

• **SYNDICAT VAL DU BEUVRON**

	Délégués titulaires (3)	Délégués suppléants (3)
Sont élus	ABDALLAH Georges, Camil MARTZOLFF Nicolas PETIT François	POTIEZ Jean-Luc RIGOLLET Alain COSSON Cécile

• **SYNDICAT SCOLAIRE DE CHITENAY-CORMERAY-SEUR**

	Délégués titulaires (3)	Délégués suppléants (1)
Sont élus	ABDALLAH Georges, Camil DIAS Charline CRETEL Véronique	PETIT François

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Composition de la commission d'appel d'offres**

Les membres élus à l'unanimité par l'assemblée sont :

	Délégués titulaires (3)	Délégués suppléants (3)
Sont élus	POTIEZ Jean-Luc DIAS Charline RIGOLLET Alain	BOURDON Jean-Marie PETIT François KROVIARSKI Claude

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Désignation des représentants et délégués aux autres organismes : syndicats, comités, associations etc..**

Les membres désignés à l'unanimité par l'assemblée sont :

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE DU LOIR ET CHER - SIDELC**

	Délégué titulaire (1)	Délégué suppléant (1)
Sont élus	DARIDAN Arnaud	ABDALLAH Georges Camil

- **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE DU PERSONNEL COMMUNAL (CNAS)**

	Délégué titulaire (1)	Délégué suppléant (0)
Sont élues	CALLOUX Alexandra	DIAS Charline

- **COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL – C.O.S**

	Délégué titulaire (1)	Délégué suppléant (1)
Sont élues	DIAS Charline	MÉRAUD Libertad

- **RANDONNEES VAL DE LOIRE SUD**

	Délégué titulaire (1)	Délégué suppléant (1)
Sont élus	POTIEZ Jean-Luc	PETIT François

- **AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENT 41**
  - M. BOURDON Jean-Marie
- **SECURITE ROUTIERE**
  - M. DARIDAN Arnaud
- **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**
  - M. MARTZOLFF Nicolas
- **CONSEIL D'EXPLOITATION CYCLE DE L'EAU**
  - M. MARTZOLFF Nicolas
- **COMITE DE PILOTAGE CYCLE DE L'EAU**
  - M. MARTZOLFF Nicolas

**INTERCOMMUNALITE : Délégation de signature dans le cadre de l'ADS 2026**

*M. Le Maire fait savoir que dans le cadre de l'urbanisme, pour certaines demandes de travaux et permis de construire, les dossiers sont traités par les services d'Agglopolys, mais que la décision finale revient au Maire. Lors de l'étude des dossiers, les agents d'Agglopolys sont susceptibles de solliciter l'avis de professionnels (SAUR, EDF, ENEDIS, bâtiments de France etc.), et de solliciter des pièces complémentaires auprès des intéressés. La délégation de signature entre dans ce cadre (voir modèle de délibération jointe).*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité à ce que M. Le Maire rédige un arrêté pour la délégation de signatures dans le cadre de l'instruction des ADS.*

**FINANCES LOCALES : Redevance d'occupation du domaine public ORANGE**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de percevoir la redevance d'occupation du domaine public due par ORANGE dont le montant s'élève à la somme de 1 206.70 €.*

**FINANCES LOCALES : Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la redevance due par ENEDIS et autorise M. le Maire à émettre un titre pour percevoir cette redevance d'un montant de 289.00 €*

**FINANCES LOCALES : Redevance 2026 de concession pour la distribution de gaz naturel GRDF**

*Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter la redevance de concession 2026 due par GRDF dans le cadre de la distribution de gaz naturel et qui s'élève à 1 107.80 €*

Le Maire,  
Georges Camil ABDALLAH



La Secrétaire de Séance  
Mme DIAS Chantaline